

Blois, le 23 mars 2022

PLANTONS POUR DEMAIN EN LOIR-ET-CHER

Dans le cadre de sa politique environnementale en matière de transition énergétique et de préservation de la biodiversité, le conseil départemental de Loir-et-Cher reconduit le programme d'aide à la plantation « Arbres & Haies 41 » initié en 2021 en lançant, du 21 mars au 10 juin 2022, un appel à projets. Particuliers, entreprises, associations et collectivités territoriales peuvent ainsi soumettre leurs projets de plantation d'arbres et de haies champêtres dans le département auxquels le conseil départemental apportera son aide financière.

Virginie Verneret, conseillère départementale déléguée aux espaces naturels sensibles et aux associations environnementales, tiendra un point presse consacré à ce dispositif

Mercredi 30 mars à 15 h 30

chez un particulier ayant participé à ce programme en 2021,

8 rue de Vienne à Molineuf

Dispositif local inédit, le programme « Arbres & Haies 41 » a été initié en 2021 par un premier appel à projets. Un comité technique composé des services du département, de la maison botanique de Boursay, du conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE), et de la fédération départementale des chasseurs a retenu 15 projets représentant **1 920 mètres de haies, 234 arbres et 216 m² de bosquets plantés pour une aide départementale de 1 200 € par projet en moyenne.**

Quatre types de plantations peuvent faire l'objet de subventions :

- **Des arbres isolés en contexte agricole ou naturel** dans un objectif de mise en valeur paysagère, de conservation de la faune, de création d'un ou plusieurs îlot(s) de fraîcheur, ...

Plancher par projet : minimum 10 arbres

Plafond d'aide par projet : 10 €/arbre



CONTACT PRESSE

Flavien Cuperlier – Attaché de presse
Conseil départemental de Loir-et-Cher

flavien.cuperlier@departement41.fr - 02 54 58 54 60

suivez-nous sur :
departement41



- **Haies champêtres** constituée d'un mélange d'espèces végétales d'arbustes et/ou d'arbres (selon la liste d'essences locales définies par l'Observatoire Régional de la Biodiversité Centre-Val de Loire disponible sur nature41.fr) à des fins paysagères, écologiques, de conservation des sols, brise-vents, ...

Seuil par projet : minimum 100 ml

Plafond d'aide par projet : 2.50 €/mètre linéaire

- **Bosquets** constitués d'arbres et arbustes destinés à créer un milieu boisé capable d'accueillir une faune et une flore spécifiques, de marquer le paysage, de former un puits de carbone.

Seuil par projet : minimum 200 m²

Plafond d'aide par projet : 20 €/m²

- **Vergers type « conservatoire »** mêlant variétés rustiques et locales d'arbres fruitiers selon des formes libres permettant la conservation et la mise en valeur du patrimoine génétique pour contribuer à une meilleure résilience face aux changements climatiques.

Seuil par projet : minimum 10 arbres

Plafond d'aide par projet : 10 €/arbre

Le suivi et l'entretien des plantations comme les conseils pour l'entretien écologique des haies, vergers et bosquets peuvent également faire l'objet de subventions destinées à prendre en charge :

- les travaux d'entretien nécessaire à la bonne prise des plantations lors de 2 premières années de plantations, qu'il s'agisse de remplacement d'arbres, d'entretien de la végétation herbacée, de remise en place du paillage,...
- les frais d'accompagnement des propriétaires par un expert capable de lui apporter les conseils et techniques d'entretien afin d'aider au maintien de son patrimoine arboré ou arbustif.

Plafond d'aide par projet : 200 €/jour de conseil

Nouveauté 2022 : La procédure de candidature se fait en ligne via nature41.fr jusqu'au 10 juin.

Les candidats peuvent bénéficier d'un conseil technique gratuit pour la constitution de leur dossier en s'adressant à environnement@departement41.fr

Pour en savoir plus :

- [Nature 41](#)
- [Programme Arbres et Haies](#)

CONTACT PRESSE

Flavien Cuperlier – Attaché de presse

Conseil départemental de Loir-et-Cher

flavien.cuperlier@departement41.fr - 02 54 58 54 60

suivez-nous sur :
departement41

